

Les associations des pays suivants sont représentées au sein d'EGEA :



Allemagne ASA - Bundesverband der Hersteller und Importeure von Automobil Service Ausrüstungen



Autriche AVL DiTest



Belgique FMA - Fédération du Matériel pour l'Automobile



Espagne AFIBA - Asociación de Fabricantes e importadores de Bienes de Equipo Para La Automoción



France GIEG - Groupe des Industries d'Equipements de Garage



Italie AICA - Associazione Italiana Costruttori Autoattrezzature



Norvège ABL - Autobrandsjens Leverandørforening



Pays-Bas RAI - AUTOVAK Rijswiel- en Automobiel-Industrie



Pologne STM - Stowarzyszenie Techniki Motoryzacyjnej



Royaume-uni GEA - The Garage Equipment Association



Suède FVU - Fordons Verkstads Utrustarna



Suisse SAA - Swiss Automotive Aftermarket

L'Association Européenne pour les Equipements de Garage et de contrôle technique (EGEA)

L'Association Européenne pour les Equipements de Garage et de contrôle technique a été fondée en 1980 et regroupe 11 organisations professionnelles nationales ayant pour but de représenter les intérêts des fabricants et importateurs d'équipements de garage et de contrôle technique. Le rôle d'EGEA est de générer une influence croissante, une meilleure information, un soutien plus important et un environnement de travail plus sain pour l'industrie des équipements de garage et de contrôle technique partout en Europe.



Association Européenne pour les Equipements de Garage et de contrôle technique (EGEA)

Boulevard de la Woluwe 42, boîte 5
1200 Bruxelles
Belgique

T: +32 (0) 2 761 9510

F: +32 (0) 2 762 1255

M: secretariat@egea-association.eu

W: www.egea-association.eu

DISTRIBUTEUR :

EGEA

EUROPEAN GARAGE EQUIPMENT ASSOCIATION

LA SECURITE
EST NOTRE
PRIORITE

EN 1493
2010

Maintenez la
**SECURITE ET LA PRODUCTIVITE
DANS VOTRE ATELIER**

Elévateurs de véhicules
Directive « Machines »

www.egea-association.eu

EGEA©Avril 2013

Décharge de responsabilité

Les recommandations figurant dans le présent document reflètent les positions de l'Association Européenne pour les Equipements de Garage (EGEA). Ce document est une traduction en français de la version originale en anglais.



La directive et la norme révisées comprennent les recommandations suivantes :

Les États membres veillent sous leur responsabilité à ce que la présente directive soit appliquée efficacement sur leur territoire et à ce que la sécurité des machines concernées soit, autant que possible, améliorée conformément à ses dispositions. Ils veillent à pouvoir exercer une surveillance effective du marché, compte tenu des orientations établies par la Commission européenne, de façon à garantir une mise en œuvre correcte et uniforme de la présente directive.

La directive « Machines » révisée influence un vaste éventail d'organisations impliquées directement ou indirectement dans l'approvisionnement, l'installation, l'opération, le support à l'entretien, l'inspection et l'entretien d'élevateurs/machines dans les ateliers de réparation de véhicules* et dans l'assurance nationale des accidents au travail.

*par exemple, voitures, poids lourds, autobus, véhicules ferroviaires, camions industriels, moto-neiges et motos.

Depuis 1980, l'association européenne pour les équipements de garage et de contrôle technique aide ses membres provenant de 11 États membres européens à améliorer les normes qualitatives et sécuritaires ainsi que l'efficacité de ses équipements en influençant directement la conception, l'approvisionnement, le fonctionnement et l'entretien de l'équipement pour les garages et ateliers automobiles.

Le 29 décembre 2009, la directive Machines européenne 2006/42/CE est entrée en vigueur dans les États membres de l'Union européenne. En conséquence, la norme européenne EN 1493:2010 Élévateurs de véhicules (compilée par le comité technique CEN/TC 98 "plates-formes élévatrices") est entrée en vigueur le 8 octobre 2011 et couvre les conditions essentielles de la directive Machines 2006/42/CE.

La norme EN 1493:2010 couvre la conception, le fonctionnement et la capacité de levage des ponts élévateurs utilisés dans les garages pour des opérations courantes, des réparations et des entretiens des véhicules. Elle a été formulée pour assurer les opérations et l'entretien en minimisant les risques encourus par l'opérateur moyennant un design approprié, la qualité du matériel, la fabrication, la sécurité et l'efficacité de la fonctionnalité. Quant aux propriétaires d'un atelier, qui acquièrent un élévateur ou une machine (neuve ou d'occasion), ils doivent détenir la Déclaration de conformité pour s'assurer que le produit remplit les conditions de la directive et de la norme.

La directive « Machines » 2006/42/CE et la norme EN 1493:2010 Edictent certains principes dont voici une sélection ci-dessous:

Principes d'intégration de la sécurité

La machine doit être conçue et construite pour être apte à assurer sa fonction et pour qu'on puisse la faire fonctionner, la régler et l'entretenir sans exposer quiconque à un risque lorsque ces opérations sont effectuées dans les conditions prévues par le fabricant, mais en tenant également compte de tout mauvais usage raisonnablement prévisible.

Matériaux et produits

Les matériaux utilisés pour la construction de la machine ou les produits employés ou créés lors de son utilisation ne doivent pas mettre en danger la santé et la sécurité des personnes. En particulier, lorsque la machine utilise des fluides, elle doit être conçue et construite pour éviter les risques dus au remplissage, à l'utilisation, à la récupération et à l'évacuation.

Ergonomie

Dans les conditions d'utilisation prévues, la gêne, la fatigue et les contraintes physiques et psychiques de l'opérateur doivent être réduites au minimum.

Poste de travail

Si la machine est destinée à être utilisée dans un environnement dangereux, présentant des risques pour la santé et la sécurité de l'opérateur, ou si la machine elle-même est à l'origine d'un environnement dangereux, il faut prévoir des moyens suffisants pour assurer à l'opérateur de bonnes conditions de travail et une protection contre tout danger prévisible.

Sécurité et fiabilité des systèmes de commande

Les systèmes de commande doivent être conçus et construits de manière à éviter toute situation dangereuse.

Organes de service

Ils doivent être conformes au niveau de sécurité amélioré stipulé dans la norme EN 1493:2010 et sont essentiels pour la sécurité de l'opérateur.

Mesures de protection contre les risques mécaniques

Risques dus au manque de stabilité. La machine doit être conçue et construite afin que la stabilité requise soit maintenue.

Résistance mécanique

La machine, les accessoires de levage ainsi que leurs éléments et composants doivent pouvoir résister aux contraintes auxquelles ils sont soumis.

Déclaration de conformité

Ce document doit obligatoirement accompagner toute machine et équipement de levage distribués dans les États membres de l'Union européenne à titre de produit certifié CE.

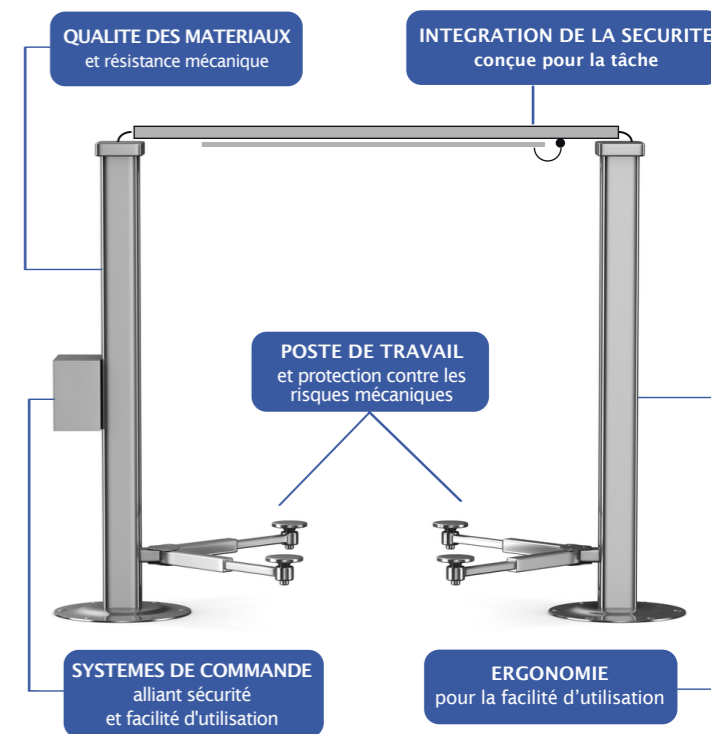
Il doit comprendre les éléments suivants :

- toute information relative aux normes et à la directive applicable à la machine conçue et fabriquée;
- l'adresse complète du fabricant ;
- le nom et la signature du responsable, le numéro de série, le mois et l'année de fabrication.

Le fabricant et / ou distributeur/importateur doivent tenir à disposition tout document relatif à la fabrication du produit.

Bien que la directive « Machines » 2006/42/CE et la norme EN 1493:2010 soient beaucoup plus détaillées, tout élévateur neuf remplissant leurs conditions se doit d'être un produit bien conçu, sûr et efficace qui constituera une valeur ajoutée pour votre atelier.

EGEA vous conseille de toujours vérifier que vous êtes en possession d'une déclaration de conformité valide !



"Un environnement de travail plus sûr à travers les réglementations des produits"